

Compte rendu sommaire du Conseil municipal 07/05/2021

Convocation du 03/05/2021

Le Vendredi 07 Mai 2021 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire, sous la présidence de Madame Myriam Morand, Maire.

Étaient présents: Mmes MORAND Myriam Maire, THIMOND Martine, LEROY Aurore, LEMAIRE Brigitte, et Mrs TESSIER Jean Pierre, GUILLAUT Jérôme, LEMAIRE Dominique, SEGOUIN Christophe.

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance adopté à l'unanimité, il est passé comme suit à l'ordre du jour:

Madame THIMOND Martine est nommée secrétaire de séance

1.Stage de musique

L'association FEEL-TIME Music représentée par Mr Guého, son trésorier, souhaite organiser comme l'an passé sur notre communes, deux semaines de stages de musique pendant l'été, soit du 27/07/21 au 09/08/21,

Après étude, le Conseil Municipal approuve la convention de mise à disposition pour les locaux. Mme MORAND va contacter Mr ROBERT Philippe pour fixer un rendez-vous et proposer cette convention.

2.Travaux de sécurisation réseau basse tension aux Petits Aulnays

Suite à un rendez-vous demandé par Enedis sur la vérification du réseau électrique de la Commune, les points suivants ont été abordé par Mme MORAND :

1/- Lieu dit Les Petits Aulnays à la Croix Champagne : les fils électriques ne sont plus sur les poteaux face aux Petits Aulnays. Ils sont attachés sur les arbres et cela depuis plusieurs années.

2/- Les lampadaires du carrefour de la Croix Champagne ne fonctionnaient plus. Nous avons fait intervenir Citéos qui s'occupe de nos problèmes de luminaire. Le souci venait du fait que le compteur avait été changé par Enedis (compteur Linky) et lors de cette intervention, ils ont changé le disjoncteur mais celui-ci n'était pas adapté, ce qui a causé le dysfonctionnement. La Commune a du payer l'intervention de Citéos et nous avons du faire réintervenir Enedis pour changer le disjoncteur.

En même temps, Enedis a donc regardé la problématique des fils électriques aux Petits Aulnays. Ils ont ainsi précisé à la Mairie que ces fils seront prochainement enterrés (2ème semestre). Le dossier des travaux a été reçu à la Mairie.

3.Subventions communales (délibération) :

Chaque année, la commune octroie aux associations une subvention pour leur permettre de financer en tout ou partie leurs projets. Il est demandé que chaque association, pour recevoir la subvention, présente à la commune un dossier précisant le bilan de l'année écoulée, et le détail du projet à financer. Il est vrai qu'en 2020, l'année a été difficile pour les associations qui, pour la plupart, n'ont pu organiser leurs festivités.

Le Conseil Municipal décide d'allouer aux associations locales et autres une somme totale de 3 750,00 €.

Rappel : Il est obligatoire d'organiser une animation/action sur le territoire communal pour 2021 car sinon, aucune subvention ne sera octroyée en 2022.

4.Division terrain Rue du Nord (délibération)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de diviser et de vendre partiellement à une habitante de la Commune, la partie louée actuellement.

5,Bon de commande feu d'artifice Plein Ciel (délibération)

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le bon de commande d'un montant de 1 100€ à la charge de la Commune et autorise Mme le Maire à le signer.

6. SIVOS des Écoliers

Mr GUILLAUT, Vice-Président du SIVOS, transmet au Conseil Municipal les divers éléments concernant le budget 2021 du SIVOS. Il est à noter que le nombre d'enfants habitants sur Gréez et scolarisés au sein du SIVOS est passé de 12 enfants en 2019/2020 à 19 enfants en 2020/2021.

7. Autotest Covid-19 Cantine

Suite aux nouvelles mesures gouvernementales concernant le personnel travaillant au contact des enfants, La Mairie a fourni depuis le 3 Mai 2020 deux autotests par semaine à la cantinière.

8. Bureau de votes élections 20/06 et 27/06

Les élections départementales et régionales se dérouleront les 20 et 27 juin prochain. Ces deux élections nécessitent donc l'installation de 2 bureaux de vote distincts avec autant d'assesseurs qui seront ouverts de 8 h à 18h.

La salle des fêtes ne pouvant être utilisée (cantine oblige), et la salle du conseil étant limitée en espace, le conseil municipal décide d'organiser ces élections à la salle Adrien Martin, plus spacieuse et offrant aussi 2 portes pour assurer l'entrée d'un côté et la sortie de l'autre afin que les gens ne se croisent pas.

Par ailleurs, les nouvelles consignes préfectorales indiquent que tout membre du bureau de vote devra dans la mesure être vacciné.

La mairie se charge à partir de lundi 10 mai de préparer la liste des personnes qui devront être vaccinées en priorité avant les élections et de faire un appel aux citoyens volontaires.

9. Cérémonie du 8 Mai

Comme celle du 11 novembre, elle se tiendra en comité restreint avec seulement le maire, le 1er adjoint, le porte drapeau et les ACPG.

10. Chemin du Chêne

La maison située au lieu dit le Chêne a été vendue et le chemin pour s'y rendre n'est plus accessible. Cette maison n'a pas été habitée depuis au moins 40 ans, le ruissellement des eaux pluviales et la végétation ont abîmé le chemin qui n'en est plus un. Le propriétaire a appelé la mairie pour savoir s'il était possible de faire les travaux pour réhausser le chemin. Il a envoyé un courrier indiquant que ce chemin étant rural, c'est à la commune de l'entretenir. Or, la commune seule ne pouvant le réaliser, il a demandé l'autorisation de le faire lui-même.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner l'autorisation pour refaire le chemin, car le propriétaire n'indique pas à qui reviendra la charge financière des travaux. De plus, des arbres devront être arrachés. Nous ne pouvons pas en prendre la responsabilité.

Des informations juridiques seront demandées.

11. Question diverses :

***Comité des Fêtes:** L'assemblée générale a eu lieu le 30/04/2021 et Mr COUTANT Francis devient le Président de l'Association. Son fils Léo prend le poste de trésorier adjoint, Mr LÉTANG Bernard est vice-président, Mme LEGUAY Françoise est trésorière et Mme TAUDON Francine est nommée au poste de secrétaire.

Si les conditions sanitaires leur sont favorables, ils devront organiser la brocante le 1er Août et le concours de pétanque le 7 Août.

Une demande a été faite par le Comité afin d'installer un panneau d'affichage sur l'abribus de l'école. Cette demande est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

La prochaine réunion aura lieu le Vendredi 11 Juin 2021 à 20H30 à la Mairie.